

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Hérault



Gigean

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU MAIRE DE LA COMMUNE DE GIGEAN**  
D18-2021

OBJET : ACQUISITION D'UN VEHICULE DE SERVICE – POLICE MUNICIPALE.

**Monsieur le Maire de la Commune de Gigean,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L 2122-22 et L 2122-23,
- Vu le Code de la commande publique,
- Vu la délibération n°2020-15, en date du 25 mai 2020, relative aux délégations consenties en application des dispositions des textes susvisés,
- Vu les diverses propositions transmises pour cette opération,
- Considérant la nécessité de renforcer le parc automobile de la police municipale,
- Considérant que la société SJ AUTOMOBILES a remis les offres les plus avantageuses,

**DECIDE**

- D'approuver le devis suivant de la société SJAUTOMOBILES pour l'achat du véhicule équipé :
  - DACIA DUSTER 1.5 Blue Dci, sérigraphié, avec rampe.
- Montant : 23 825, 76 € H.T
- Conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal,
- Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Gigean,  
Le 19 mars 2021.

Le Maire,  
Marcel STOECKLIN



Affiché le 31/03/2021